

LETTRE D'INFORMATION DU COMITÉ GUILLAUME TELL

Mars 2014

EN PARTENARIAT AVEC LE SALON DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DE RAMBOUILLET



Édito du Comité Guillaume Tell

En France, la réforme sur les armes a été l'occasion d'un des rares moments de consensus politique au cours des 4 dernières années au point d'aboutir à une loi votée à la quasi-unanimité au Parlement en février 2012, en pleine campagne présidentielle.

Pourtant, la sécurité publique demeure dans notre pays un sujet de polémique permanent entre la majorité et l'opposition au gré des débats de société et des échéances électorales.

Cette réforme que l'on peut qualifier d'historique à bien des égards, conduit les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu à voir leurs droits et leurs devoirs confortés, sans aucune surenchère sécuritaire.

Bien sûr, le Comité Guillaume Tell qui représente, depuis 15 ans, les chasseurs, les tireurs sportifs, les amateurs de ball-trap, les collectionneurs, les armuriers et les fabricants, a su au cœur des négociations faire la part des choses.

Il a fallu conserver un juste équilibre entre la défense légitime des détenteurs légaux et la lutte contre les délinquants en accord avec trois ministres de l'Intérieur successifs.

Nous avons accepté que la priorité soit donnée à la lutte contre la délinquance armée et contre les trafics d'armes avec une répression accrue et des peines très lourdes pour toute détention illégale d'armes et pour tout comportement dangereux avec une arme.

Nous avons soutenu la mise en place des fichiers informatiques qui permettent aujourd'hui d'empêcher les interdits d'armes d'y avoir accès, sur l'ensemble du territoire national.

En contrepartie, nous avons obtenu que la réforme garantisse les droits légitimes des deux millions d'utilisateurs légaux et qu'ils bénéficient pour cela d'une réglementation harmonisée et simplifiée.

Après le vote de la loi, il a fallu 18 longs mois de négociations entre le ministère et le Comité Guillaume Tell pour aboutir à plus de 50 décrets et arrêtés d'application qui répondent parfaitement aux attentes des chasseurs, des tireurs sportifs et des collectionneurs.

Cette nouvelle réglementation n'aurait pas pu aboutir sans le sens du dialogue et la détermination du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, qui a fait le nécessaire avec son Cabinet et ses services (DLPAJ) pour que cette réforme équilibrée résiste aux polémiques médiatiques liées aux faits divers avec armes à feu.

C'est dans le cadre de cette étroite collaboration que le ministre de l'Intérieur Manuel Valls nous a accordé il y a quelques semaines, l'interview ci-dessous.

Au-delà de cette réforme et de la campagne d'information qui l'accompagne durant toute l'année 2014, le Comité Guillaume Tell a le devoir de rester vigilant, à la fois pour accompagner les derniers textes réglementaires en préparation, mais aussi et surtout pour réagir à toutes les initiatives européennes qui pourraient menacer cet équilibre.

Thierry Coste
Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

Interview exclusive de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur POUR LE COMITÉ GUILLAUME TELL



Comment expliquez-vous qu'il puisse y avoir un tel consensus politique en France autour de la réforme sur les armes alors qu'aux USA toutes les tentatives conduites par le président américain ont échoué jusqu'à ce jour?

Simplement parce que nos deux pays ont des histoires différentes. Le rapport aux armes aux États-Unis repose avant tout sur l'histoire des

pionniers et la reconnaissance par la constitution américaine du droit des citoyens à posséder une arme pour se protéger. La tradition française repose quant à elle sur la culture de la chasse ou encore du tir sportif, et il y a effectivement un consensus qui se dégage à l'image de la réforme entrée en vigueur le 6 septembre 2013. Elle a pour objectif d'établir un juste équilibre entre l'établissement de procédures simplifiées